

CONVOCAATION

Madame, Monsieur, vous êtes attendu-e le

Mardi 28 juillet 2020 à 20h
à la Cantine de Champbaillard
à Romainmôtier-Envy

(les informations Covid-19 se trouvent au verso)

Ordre du jour :

1. Appel nominal
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal du 3 décembre 2019
4. Assermentations et démissions éventuelles
5. Lecture des lettres et propositions individuelles (par écrit jusqu'au 24 juillet 2020)
6. Communications du bureau et de la Municipalité
7. Elections statutaires
8. Préavis 01/2020 : comptes et gestion 2019
9. Préavis 02/2020 : participation financière aux travaux à la rue de la Gare et la route du Dôme
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation Vuille « Vallon sans nuisance »
11. Rapports des délégués aux associations intercommunales
12. Divers



Pour faciliter la préparation de la salle, merci de **confirmer votre présence** par SMS ou Whatsapp au 077 / 429 70 32 ou par email au manuel@siggen.ch

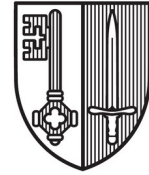
Romainmôtier-Envy, le 9 juillet 2020

Le Président
Manuel Siggen

Rappels concernant le quorum

Nous rappelons la nécessité de la participation de chacune et chacun. le Conseil ne peut délibérer que **si plus d'un tiers de ses membres est présent** (art. 43 du règlement pour le Conseil général). Si ce quorum n'est pas atteint, la séance est annulée et reportée.

Toute personne ne désirant ou ne pouvant plus faire partie du Conseil général est invitée à le faire savoir par lettre de démission adressée au Président du Conseil.



Mesures prévues pour la tenue du Conseil général du 28 juillet 2020

Les mesures suivantes sont prévues pour respecter les recommandations de l'Office fédéral de la santé publique :

1. le Conseil se tiendra à la cantine de Champbaillard (~380 m²) ;
2. les chaises seront espacées de 2 mètres ;
3. du gel hydroalcoolique sera à disposition ;
4. de masques seront à disposition ;
5. il n'y aura pas de verrée à la fin de la séance.

Situation de la cantine de Champbaillard

